

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Remettre tous les documents suivants **au plus tard le 5 février 2010 à 16 h** au secrétariat de l'école du Moulin pour les écoles de la MRC de l'Assomption ou de l'école du Vieux-Chêne pour les écoles de la MRC des Moulins.

1. Formulaire d'inscription #1.
2. Bulletin de juin 2009. *
3. Dernier bulletin émis (année scolaire 2009-2010). *
4. Lettre rédigée par l'élève athlète à la direction de l'école. *
5. Un chèque de 50,00 \$ à l'ordre de l'école concernée.

Les écoles d'accueil sont responsables de faire compléter les formulaires suivants :

- Le formulaire #2 est complété par la direction de l'école d'origine. L'école d'origine doit le retourner à l'école du Moulin (MRC L'Assomption) ou du Vieux-Chêne (MRC des Moulins) au **plus tard mercredi 17 février 2010**. *
- Le formulaire #3 est complété par l'association, le club ou la fédération. L'association doit le retourner à l'école du Moulin (MRC L'Assomption) ou du Vieux-Chêne (MRC des Moulins) au **plus tard mercredi 17 février 2010**. *

ASSOCIATIONS, CLUBS AFFILIÉS

Les associations suivantes ont déjà manifesté leur intérêt.

- Club de natation Torpille
Resp.: M. Jérémy Bruggeman – (450) 961-9295, poste 441
- Association de ringuette des Moulins et de Repentigny
Responsable : M. Gordon Britton – (450) 589-5159
- Association régionale de patinage artistique Lanaudière
Responsable : Mme Claudette Demers – (450) 474-4052
- Association régionale Soccer Lanaudière
Responsable : M. Marcelo Corrales – (450) 581-4545
- Club de gymnastique Gymnika (Repentigny)
Responsable : M. Sylvain Bourgeois – (450) 657-1342
- Club de gymnastique Viagym (Lachenaie)
Responsable : Éric Luc Petit – (450) 492-7219
- Académie de Tennis Momentum (Repentigny)
Resp. : M. Arnaud Jousset – (450) 657-5121, poste 221

* sauf pour les élèves déjà inscrits au programme.

GRILLE-MATIÈRES 2009-2010

↳ À TITRE INDICATIF ↲

Pourrait être modifiée en cours d'année

MATIÈRES OBLIGATOIRES	TEMPS ALLOUÉ (minutes)		TEMPS INDICATIF AU RÉGIME PÉDAGOGIQUE PAR CYCLE DE 5 JOURS (minutes)
	Du Moulin	Du Vieux-Chêne	
Français	432	435	(420)
Mathématique	321	305	(300)
Éthique et culture religieuse	54	50	(60)
Anglais	108	60	(120)
Arts plastiques	54	90/60	(60)
Musique ou Art dramatique	54	60/90	(60)
Éd. physique et à la santé	54	60	(120)
Univers social	84	50	(60)
Sciences et technologie	69	50	(60)
Temps non réparti et prévu pour l'entraînement	270	340	
TOTAL	1 500	1 500	25 h

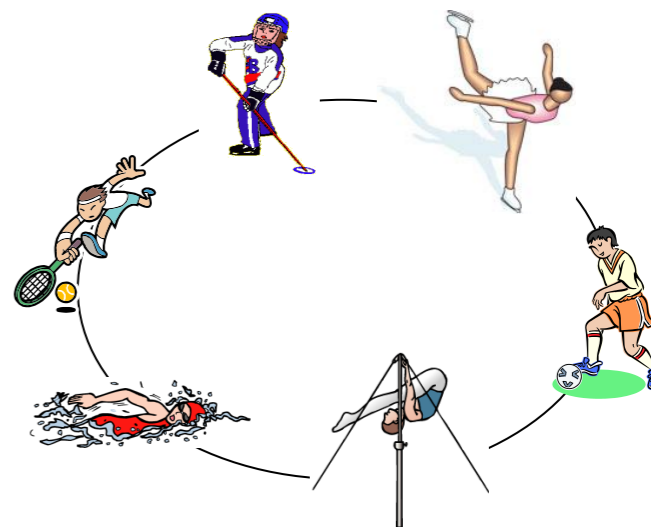
RENCONTRES D'INFORMATION

- Pour les élèves athlètes de la **MRC de l'Assomption** et pour les élèves athlètes de la **MRC des Moulins**:

Jeudi le 28 janvier – 19 h 30 à l'école du Vieux-Chêne située au 99, Croissant de la Matapédia, Terrebonne.

Trajet : De Repentigny : Autoroute 40 Ouest, prenez sortie de AUT-640 O (96-O), sur la 640-O jusqu'à la sortie 38 (Chemin des Anglais/Chemin Gascon) à la deuxième lumière, tourner à gauche sur le Chemin Gascon, aller tout droit jusqu'à la lumière avant de descendre la côte, tourner à gauche sur la rue Angora, au 2^e arrêt, tourner à droite. Vous vous retrouverez rue du Gouffre et vous verrez l'école. L'entrée principale est sur le Croissant Matapédia.

PROJET ÉLÈVES ATHLÈTES AU PRIMAIRE 2010-2011



École du Moulin
120 boul. Laurentin
Repentigny (Québec)
J5Y 2R7
Téléphone : (450) 492-3569
Télécopieur : (450) 582-3394

École du Vieux-Chêne
99, Croissant de la Matapédia
Terrebonne (Québec)
J6W 5H2
Téléphone : (450) 492-3739
Télécopieur : (450) 492-7334

OBJECTIFS DU PROJET

Objectif général

- Offrir des conditions organisationnelles facilitantes afin de permettre à des élèves athlètes d'allier études et entraînement sportif.

Objectifs spécifiques

- Offrir un horaire comprimé afin de permettre à l'élève athlète de s'entraîner en après-midi.
- Au besoin, proposer à l'élève athlète des mesures d'appui spécifiques, à l'intérieur de l'horaire adapté.
- Mettre en place un cadre organisationnel qui favorise l'intégration sociale de l'élève athlète.

CLIENTÈLE

- Les élèves visés sont des élèves du 3^e cycle qui fréquentent une école de la C.S.A. en septembre 2010.

CRITÈRES D'INSCRIPTION

Selon les critères d'inscription relatifs aux programmes régionaux de la Commission scolaire des Affluents, les écoles concernées par ce projet de formation doivent prioriser le choix des élèves selon l'ordre suivant :

- ❖ les élèves de la municipalité régionale où est située l'école du Vieux-Chêne ou les élèves de la municipalité régionale où est située l'école du Moulin;
- ❖ les autres élèves du territoire de la Commission scolaire des Affluents.

CRITÈRES D'ADMISSION

Le projet s'adresse avant tout à l'élève qui a la maturité, l'intérêt et les aptitudes pour s'engager dans un projet particulier de formation et qui est déjà considéré comme un athlète par son association ou sa fédération sportive. Les critères relatifs à l'admission d'un élève athlète à ce projet particulier de formation sont les suivants :

L'élève doit...

- respecter la période d'inscription, c'est-à-dire la date limite pour remettre la demande d'admission à l'école concernée est le **5 février 2010 à 16 h**;
- atteindre le seuil de réussite dans toutes les matières inscrites à la grille-matières;
- rédiger un texte sous forme de lettre adressée à la direction de l'école concernée. Dans ce texte, l'élève doit décrire sa discipline sportive et son entraînement et faire état de sa motivation à participer à un tel projet en utilisant au moins deux (2) arguments convaincants;
- être membre actif d'une fédération sportive ou d'une association accréditée par la fédération;
- être recommandé et identifié selon un ordre de priorité par une fédération sportive ou une association accréditée par sa fédération. De plus, ces organismes devront être en mesure d'assurer l'entraînement quotidien (5 jours/semaine, le départ vers le plateau d'entraînement devant s'effectuer vers 14 h 15) des élèves après les heures de classe;
- être recommandé par la direction de son école d'appartenance;
- signer et respecter le contrat d'engagement ;
- acquitter des frais d'inscription de 50,00 \$ (à remettre en même temps que la demande). Les frais d'inscription sont remboursés si la candidature de l'élève n'est pas retenue et non remboursés si l'élève change d'idée.
- avoir l'accord et le support de ses parents, ces derniers s'engageant à assumer financièrement certains frais relatifs à la surveillance, au transport et à l'entraînement.

Note: Le cas échéant, d'autres critères de sélection pourraient être adoptés afin de faciliter l'organisation du projet et d'assurer la réussite de tous les élèves.

HORAIRE

En avant-midi, l'horaire de cours pour les élèves sera le même que celui de l'ensemble des élèves de l'école.

Afin de permettre aux élèves du projet d'effectuer un entraînement quotidien, les cours se termineront plus tôt en après-midi et cela, tous les jours de la semaine.

La présence quotidienne à l'école (temps consacré aux services éducatifs) est d'environ 240 minutes par jour tandis que le temps réservé à l'entraînement quotidien est de 60 minutes ou plus. Les élèves athlètes suivront donc l'horaire régulier en avant-midi et quitteront l'école une heure plus tôt en après-midi (temps réservé à l'entraînement) donc vers 14 h 15.

CALENDRIER SCOLAIRE

Le calendrier scolaire sera le même pour tous les élèves de l'école, incluant les élèves du projet. Les 180 jours de classe prescrits par le régime pédagogique seront donc respectés. Pour les élèves qui devront s'absenter en raison de compétition, des mesures de mise à niveau seront organisées pour eux.

TRANSPORT SCOLAIRE

Le transport scolaire est assuré par la Commission scolaire des Affluents pour l'entrée du matin selon l'horaire régulier de l'école. Le transport relié à l'entraînement peut être organisé par la commission scolaire selon certaines modalités. En effet, le transport peut être organisé selon le lieu et la durée de l'entraînement. Des frais, pour un tel service, sont imputés aux parents selon un principe d'autofinancement.

Les parents qui souhaitent assumer le transport le matin pourraient, selon le contrat de service du service de garde en vigueur dans chacune des écoles, inscrire leur enfant au service de garde le matin et/ou le midi.

LES FRAIS

Les parents assument les coûts suivants :

- articles scolaires;
- surveillance du midi et frais de service de garde, s'il y a lieu;
- inscription de l'enfant (50,00 \$);
- transport de l'école au site d'entraînement (s'il y a lieu);
- transport du site d'entraînement à la maison ou au service de garde (s'il y a lieu);
- le coût de la formation sportive (déterminé et administré par chaque association).